

Pièces qui seront nécessaire en octobre 2023 au moment où les professeurs les contrôleront pour préparer le départ	Conditions d'obtention	Délai d'obtention
Passeport en cours de validité	A demander à la mairie de votre lieu de domicile	Quelques semaines, (voire davantage selon les communes)
Attestation d'assurance scolaire (<i>vous la fournirez en début d'année, la professeure préviendra nominativement les élèves qui ne l'auront pas fait</i>)	A demander à votre compagnie d'assurance	Quelques jours
Carte Européenne Assurance Maladie	A demander à votre caisse de sécurité sociale	Quelques semaines
Ces 4 documents sont à télécharger sur le site du lycée. Il ne seront donnés sous forme papier qu'aux élèves qui en feront la demande à Mme Gautier	Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif	
	Document CERFA d' autorisation de quitter le territoire pour un élève mineur accompagné de la photocopie d'un papier d'identité en cours de validité du représentant légal autorisant la sortie. Si le représentant légal ne porte pas le même nom que son enfant, une photocopie du livret de famille ou bien du certificat de naissance de l'enfant est obligatoire.	
	Autorisation de droit à l'image	
	Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par <u>l'infirmière</u> qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année.	